

IV

REVUE  
DE LA  
**NUMISMATIQUE**  
**BELGE,**

PUBLIÉE SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ NUMISMATIQUE,  
PAR MM. R. CHALON, L. DE COSTER ET C. PICQUÉ.

—  
4<sup>e</sup> SÉRIE. — TOME I.

v. 19-20  
1863-64



**BRUXELLES,**  
LIBRAIRIE POLYTECHNIQUE BELGE D'AUG. DECOQ,  
9, RUE DE LA MADELEINE.

—  
1863

**MONNAIE INÉDITE**  
DE  
**GILLEI-FRANQUEMONT.**

---

PLANCHE IX, n° 2.

En passant en revue, pour la centième fois, peut-être, les monnaies incertaines de ma collection, il m'est tombé sous la main une petite pièce de billon de bas titre et d'une conservation médiocre, mais dont un fragment de légende a vivement excité ma curiosité.

Cette pièce, sur laquelle on lit, d'une part : .... **NOMISMA** **GI**..., a pour type une croix feuillue. De l'autre côté, la légende : **BENED(ictus). QVI . VENIT....** (*in nomine Domini*), entoure trois écussons réunis par le chef et rayonnant du centre à la conférence. Un lion issant, une aigle éployée chargent les deux premiers écus ; le troisième, mal conservé, laisse voir un arbre, je crois.

Tous ces éléments paraissent, au premier abord, bien insuffisants pour tenter une attribution sérieuse : pourtant le mot **NOMISMA** nous rappelle un atelier monétaire qui, sur le petit nombre de ses rares pièces parvenues jusqu'à nous, a presque invariablement employé cette désignation. Trois pièces, sur quatre que nous connaissons, portent le mot : **NVMISMA**, une variété que j'ai moi-même possédée, offrait la forme **NOMISMA**. De plus, si l'on remarque que sur notre pièce le mot suivant commence par **GI**..., on

lira, je pense, sans hésitation, **NOMISMA GILLEI**, et l'on reconnaîtra ici une variété nouvelle de la monnaie de Gillei-Franquemont.

L'autre côté de la monnaie est moins facile à interpréter. Je ne sais quel rapport il peut y avoir entre Gillei-Franquemont et les deux premiers écussons. L'incertitude tomberait si le troisième écu montrait distinctement les armes de Gillei; c'est-à-dire l'arbre arraché, de sinople; mais je dois convenir que le dessin en est très-confus.

Cette monnaie me paraît fabriquée avec l'intention d'imiter plusieurs types usités au commencement du xvi<sup>e</sup> siècle dans les Pays-Bas, et notamment ceux des trois villes (Campen, Zwoll et Deventer), ainsi que Hasselt et Zutphen.

En vérifiant avec soin toutes les pièces connues de ces localités, je n'en ai trouvé aucune avec le mot : **NVMISMA** ou **NOMISMA**.

Les divers ouvrages de Van der Chijs <sup>(1)</sup>, dont les tables sont si complètes et si commodes, ne m'ont rien révélé à ce sujet, et quant aux armoiries dont l'affirmation eût été décisive, je suis fondé à faire bon marché de leur silence ou même de leur négative, car, dans un précédent travail sur « la monnaie d'imitation » <sup>(2)</sup>, j'ai plusieurs fois constaté dans les ateliers monétaires où on se livrait à cette contre-façon une grande indifférence à l'égard du blason.

<sup>(1)</sup> *De munten der heeren en steden van Overijssel. Hasselt*, pl. 17 n° 3; *Campen, Zwoll, Deventer*, pl. 9, nos 62 à 66. — *De munten der heeren en steden van Gelderland. Zutphen*, pl. 6, n° 2.

<sup>(2)</sup> *Anzeiger für schweizerische Geschichte und Alterthumskunde*, 1862, p. 74 et seqq.

Les armes de la monnaie que l'on imite sont parfois copiées exactement, tandis que la légende subit quelque altération. D'autres fois c'est un blason de fantaisie que l'on introduit, souvent encore l'écusson reste simplement en blanc.

Les petits États du nord de l'Italie ont excellé dans ce genre, et leur exemple a été suivi dans d'autres pays. Les barons de Gillei-Franquemont, qui ont contrefait tant de monnaies voisines, peuvent très-bien avoir poussé leurs tentatives jusque dans les Pays-Bas, et en prêtant à Nicolas de Gillei cette imitation de la monnaie des trois villes, ou de Zutphen ou d'Hasselt, je ne prête, comme on dit....., qu'à un riche.

Franquemont est trop connu par les travaux de MM. Plantet et Jeannez (*Monnaies de la Franche-Comté*), pour que j'en parle plus au long. Je me bornerai à rappeler que l'endroit où se trouvait cet atelier monétaire, étant aujourd'hui sur le territoire de Berne, la Suisse peut avec justice revendiquer la série des monnaies de Gillei-Franquemont.

MOREL-FATIO.

---

